

## **Quatrième congrès de la Fédération Nationale des Bourses du Travail,**

*Nîmes, le 11 juin 1895,*

Rapport du Comité fédéral sur la demande de révision de l'article 5 des Statuts:

Camarades,

Avant d'entrer dans le débat soulevé par la proposition de révision de l'article 5 des statuts, votre Comité fédéral, à qui une expérience de plusieurs années permet d'exposer les avantages de sa résidence à Paris et que les renseignements connus de vous tous ont éclairé sur les difficultés que soulève, pour d'autres organisations leur fixation en province et surtout leur déplacement annuel, votre Comité fédéral, disons-nous, croit nécessaire de déclarer que sa composition même met à l'abri de toute suspicion la sincérité des arguments qu'il se propose de présenter contre la proposition. Des vingt-trois délégués chargés de l'administrer, deux seulement exercent leur mandat depuis le Congrès de Saint-Etienne. Ce sont les représentants des Bourses du Travail de Montpellier et de Saint-Girons. Et la confiance qui leur est témoignée démontre irréfutablement qu'ils ont toujours rempli leur mission à la satisfaction de leurs commettants. Des autres membres du Comité fédéral, deux sont délégués depuis plus d'un an, l'un par la Bourse du Travail de Lyon; l'autre, par celle de Saint-Nazaire; les dix-neufs derniers ont des mandats récents, dont le plus ancien n'excède pas six mois. Le Comité fédéral, se renouvelant constamment, est donc une simple Commission exécutive, qui ne peut être accaparée par aucune école politique parce qu'elle les contient toutes, et qui laisse absolument intacte la souveraineté des Bourses du Travail. Celles-ci exerceraient même sur les délibérations une surveillance plus étroite, plus incessante, si, comme le Congrès de Lyon en a exprimé la volonté, il pouvait éditer un Bulletin officiel qui publierait, huit ou quinze jours d'avance, les questions inscrites à son ordre du jour. En outre, et cette remarque est plus importante qu'elle ne le paraîtra à la plupart d'entre vous, les Bourses sont en majorité des compatriotes ou des coreligionnaires des camarades qu'ils représentent, et ils sont choisis, élus par les Bourses du Travail elles-mêmes, votre Comité fédéral s'étant fait une loi, ainsi que l'attestent ses registres de correspondance, de ne présenter de délégués que dans le cas où les Bourses déclarent ne connaître personne capable de les représenter. Nous sommes donc à l'aise, camarades, pour vous exposer les raisons qui nous semblent s'opposer à la révision de l'article 5, c'est-à-dire au déplacement du siège social de la Fédération. Examinons d'abord les motifs pour lesquels nous croyons inopportun, sinon dangereux, de placer le Comité fédéral dans les départements; il y en a plusieurs, et toutes d'une incontestable gravité. Voici d'abord, par ordre d'importance, le recrutement des délégués. La Fédération compte actuellement trente-six Bourses du Travail et Fédérations de Syndicats, dont vingt-trois représentées au Comité. Ce n'est pas encore la totalité des institutions fédératives existantes, puisque l'Annuaire des Syndicats professionnels en enregistrait à la date du 1er janvier dernier, quarante-trois (déduction faite de la Bourse gouvernementale de Bordeaux), et qu'il en est quelques-unes en formation, comme au Mans, à Amiens, à Auxerre, à Reims. Mais ce qui n'est point douteux, les correspondances du Comité fédéral nous permettent de l'affirmer, c'est qu'avant une année toutes ces organisations auront joint leurs efforts aux vôtres et que la Fédération comptera plus de quarante-cinq Bourses du Travail. Or, pouvez-vous affirmer que le Comité fédéral trouverait toujours dans les départements un pareil nombre de délégués? La tendance actuelle du prolétariat français (tendance qu'accusera le prochain Congrès de Limoges et dont nos camarades de Saint-Etienne se sont faits ici l'écho) est que, pour éviter les frais considérables déterminés par le nombre croissant des Congrès, les Fédérations de Syndicats et de Métiers tiennent leurs assises dans la ville et à l'époque où se tiendra, chaque année, le Congrès national des Syndicats; et, il est probable que cette expérience, si périlleuse qu'elle paraisse à quelques-uns d'entre nous, sera tentée. Imaginez donc l'embarras où plongerait telle Bourse du Travail, l'obligation de fournir des délégués aux Fédérations des Bourses, du Bâtiment, de la Métallurgie, des Mineurs, des Tisseurs, des Verriers, etc. C'est ce qu'ont d'ailleurs compris tant de Bourses du Travail, telles celles de Rennes, Dijon, Nantes, Toulouse, Boulogne-sur-Mer, qui veulent bien assumer la responsabilité d'organiser vos Congrès, mais qui croient nécessaire le maintien de votre Comité fédéral à Paris.

Une considération plus importante encore nous paraît de nature à faire écarter la demande de révision de l'article 5, et cette considération regarde la tactique même du prolétariat, sa constitution défensive et offensive en face de l'armée capitaliste. La classe ouvrière ne cesse de se demander quel est le secret

de la force gouvernementale, par quels artifices la classe dirigeante réussit à maintenir un édifice social étayé sur le plus instable des moyens de gouvernement, c'est-à-dire l'arbitraire. Mais comment ne voit-elle pas que tout le secret réside dans la centralisation, héritage, funeste pour les travailleurs, précieux pour les oisifs, de cette Révolution française si vantée par l'oligarchie qui en a été le produit! Que seraient l'Etat, le gouvernement, la classe dirigeante, s'ils, n'avaient concentré sur un point unique du territoire tous les rouages de la vie sociale: ministères, parlement, banques, universités; toutes les institutions susceptibles de protéger ces rouages: armée, magistrature, police? Et cette centralisation, l'Etat ne la proclame-t-il pas le fondement même de l'ordre social? N'en avoue-t-il pas la puissance pour ainsi dire irrésistible, lorsqu'il en refuse l'exercice à ses adversaires et met la municipalité de Paris, par exemple, en dehors du droit commun? "La décentralisation, disait récemment le journal officieux "La Paix", est irréalisable, et elle le restera (méditez ces paroles) tant que la République sera menacée par les partis extrêmes, qui n'ont pas renoncé à l'espoir de conquérir les pouvoirs publics". Que signifient donc ces paroles, sinon, que la centralisation est à la fois l'instrument qui a forgé et l'arme qui protège le système économique actuel? Or, si la centralisation est bonne pour la classe dirigeante, ne doit-elle pas l'être pour la classe ouvrière? Et avons-nous le droit, tandis que l'Etat concentre ses moyens de défense, d'éparpiller les nôtres?

Sans doute, nous sommes fédéralistes; sans doute, nous ne devons cesser de revendiquer l'autonomie communale, la division des pouvoirs, la diminution de l'autorité centrale; mais ces revendications, devons-nous les appliquer à nous-mêmes? Evidemment non, sous peine d'être nos propres dupes. Combiner nos efforts pour affaiblir la classe exploitrice, disputer au pouvoir central aujourd'hui cette attribution, demain cette juridiction, un autre jour cette prérogative, c'est là, en effet, la tâche qui nous incombe; mais en même temps qu'il travaille à l'affaiblissement de ses ennemis, à la désagrégation de la décentralisation gouvernementale, le prolétariat doit accomplir la concentration de ses propres forces pour augmenter de plus en plus ses chances de victoire et hâter l'heure de la transformation sociale, La Révolution faite, il n'y aura plus d'Etat, par conséquent plus de centralisation. Sans doute encore, nous n'entendons point donner à Paris la direction du mouvement ouvrier. Ce que nous disons de Paris, nous l'aurions dit de Versailles, de Tours ou de Bordeaux, si en 1871, la réaction avait pu transférer dans une de ces villes le siège du pouvoir central.

Vous savez, d'ailleurs, camarades, si les travailleurs parisiens ont jamais ambitionné d'autre droit que de se trouver à l'avant-garde des mouvements révolutionnaires et de tomber les premiers pour la défense de l'affranchissement populaire.

Mais supposez (car enfin, même pour ceux qui pensent toujours à la Révolution sans en parler jamais, il n'est point douteux qu'une Révolution soit si imminente) supposez qu'une insurrection éclate à Paris, après que vous en aurez retiré toutes les organisations ouvrières, qu'arrivera-t-il ? Ou bien, abandonnés à eux-mêmes, sans communications avec les départements, parce que le gouvernement les aura isolés, les travailleurs de Paris se feront exterminer sans profit pour eux ni pour vous; ou bien, désespérés des méfiances injustifiables qui les auront privés de tout secours, ils renonceront, et pour longtemps, à tenter de secouer le joug capitaliste; ou bien enfin (et circonstance singulière, c'est précisément la crainte de cette extrémité qui paraît avoir motivé la demande de révision de l'article 5), vous les aurez réduits à remettre leur sort entre les mains d'hommes politiques, qui, étant placés par vous-mêmes en dehors du contrôle des organisations ouvrières, prendront possession du pouvoir et s'empresseront de rétablir ce qui est.

Excusez-nous, camarades, de nous étendre si longuement sur ce point. Au Congrès de Nantes, déjà, Paris fut l'objet de vives récriminations, «Paris, disait-on, veut accaparer et diriger le mouvement socialiste». Mais qu'est-ce que cela, veut dire? Et comment une ville pourrait-elle «accaparer un mouvement»? Nous serions fort étonnés si quelqu'un d'entre vous venait dire à cette tribune: «Moi, délégué de Saint-Nazaire, de Lyon, de Nîmes, d'Aix ou d'ailleurs, je déclare que Paris gêne notre action, qu'à telle époque il s'est immiscé dans l'administration de nos groupements, qu'à tel autre il nous a imposé telle décision». Quelle ville a donc fait voter la première en France la grève générale? Paris? non, Saint-Nazaire. Où le Premier Mai a-t-il causé les premières bagarres sanglantes? A Paris? non, à Nantes, et plus tard à Fourmies. Parler du despotisme d'une ville quelconque, camarades, c'est oublier qu'une ville n'est pas une entité, et, par suite, semer des ferments de désunion entre les travailleurs; quand les travailleurs auraient tant besoin de s'unir contre le capital.

Voilà donc deux motifs pour lesquels il nous semble que votre Comité fédéral ne puisse être, au moins actuellement déplacé. En voici un autre, d'ordre plus intime, mais aussi d'une importance plus immédiate que le précédent. Puisque, nos ennemis ignorent ce qui aura été dit en ce Congrès, nous pouvons parler à cœur ouvert et avouer nos fautes. Or, quelle faute plus grave aurait pu commettre le Congrès de Nantes que de décider que le Conseil national ouvrier suivrait le Congrès annuel des Syndicats? C'était frapper cette organisation à mort au moment où on lui donnait la vie. Les travaux statistiques, ne sont pas chose facile, et vous pouvez hardiment hausser les épaules quand vous entendrez traiter d'ignorant un Leroy-Beaulieu ou un Molinari. Pour recueillir le million de chiffres que nécessite une enquête sérieuse sur le salaire ou la durée du travail, il faut des mois. Or, c'est précisément à l'heure ou une pratique difficile à acquérir, une familiarisation déjà longue avec les innombrables documents de leur enquête auront rendu les membres du Conseil national ouvrier aptes à dépouiller les chiffres, à les classer en minima, en maxima et en moyennes, que prendra fin leur mission et qu'on imposera à d'autres hommes le soin d'achever un travail gigantesque. Si l'on songe que l'enquête sur le chômage, ouverte par le Secrétariat national du Travail, n'a pu être close qu'après une année d'études, comment s'étonner que d'un commun accord, tous ceux qui s'intéressent à l'institution créée par le Congrès de Nantes veuillent demander à celui de Limoges d'en maintenir le siège plusieurs années dans la même ville?

Eh bien, toutes proportions gardées (car les travaux de la Fédération ne sont heureusement pas aussi ardues que ceux du Conseil national ouvrier), le déplacement périodique du Comité fédéral lui créerait la même inextricable situation. Prenons un exemple, Le 15 mars dernier, le Comité fédéral a adressé aux Unions de Syndicats une circulaire les invitant à se constituer en Bourses du Travail, Mais est-il facile de créer une Bourse? Nous le demandons, camarades, à tous ceux d'entre vous qui en avez créé sans concours étrangers et qui avez dû traverser de si longues périodes de tâtonnements avant de pouvoir établir une institution viable. Sauriez-vous, le cas échéant, épargner aux Fédérations les écueils auxquels vous vous êtes heurtés? Evidemment non, car, de même que les hommes, les institutions oublient vite les difficultés qu'elles ont dû vaincre, Or, si votre Comité fédéral a pu, lui, indiquer aux Unions d'Amiens, d'Auxerre, d'Aix, de Reims, comment elles devaient procéder pour se transformer en Bourses, c'est uniquement parce que la Bourse de Paris a mis à sa disposition ses annuaires de l'année 1892 qui règlent la question dans ses plus minutieux détails. Mais ces annuaires, qui représentent un capital considérable et qu'il importe de ne point distribuer légèrement, c'est-à-dire sans profit pour la propagande syndicale, la Bourse de Paris entend en surveiller étroitement la répartition et elle ne les donne que sur justification de l'usage auquel votre Comité fédéral les destine. Que le Comité fédéral quitte Paris et c'est à la Bourse que les Unions devront désormais s'adresser pour créer des Bourses du Travail.

En outre, il y a nécessité de renouveler aux Fédérations qui n'y ont pas encore répondu, et de compléter, pour celles qui sont en voie de transformation, l'appel du 15 mars. Des correspondances sont échangées à ce sujet, qui ont produit des résultats divers. Qu'arrivera-t-il si le Comité fédéral est déplacé ? C'est qu'à tout instant les membres du Comité sortants seront obligés de fournir au Comité nouveau autant d'explications qu'il sera demandé de renseignements, et que, pour les années postérieures, chaque Comité abandonnera trois mois avant le Congrès tout ce qui ne sera pas affaires courantes, s'épargnant ainsi toute intervention dans les travaux du Comité futur, mais supprimant chaque année trois mois de l'existence de la Fédération. Pourquoi le Comité fédéral fonctionne-t-il avec la régularité dont vous avez eu maintes fois la preuve? C'est précisément parce qu'il ne se renouvelle que progressivement, parce qu'il s'y trouve toujours d'anciens délégués qui, initiés aux travaux de la Fédération, en instruisent les nouveaux venus, lesquels formeront à leur tour les futurs représentants des Bourses. Il se produit ainsi entre les opérations antérieures du Comité et ses études actuelles un enchaînement, entre les délégués sortants et les délégués entrants, une continuation de pouvoirs, dont, aucun de vous ne contestera la nécessité. Que dis-je? L'expérience a même obligé le Comité fédéral à renouveler chaque année les pouvoirs de son secrétaire parce qu'il y a dans la correspondance échangée entre les Bourses du Travail et la Fédération une telle multiplicité de détails que le remplacement périodique du secrétaire troublerait l'ordre des travaux. Le Comité fédéral se contente d'exercer sur les actes de son mandataire une surveillance de tous les instants, et celui-ci n'écrit pas une lettre dont le Comité n'ait dicté chaque point, et s'il s'agit d'affaires importantes ou délicates, chaque mot.

Les difficultés que nous vous indiquons, camarades, et que votre confiance seule nous a permis

d'éviter, d'autres organisations les ont éprouvées ou les éprouvent, et c'est pour les faire disparaître que certaines restent plusieurs années dans la même ville; que d'autres, comme les chemins de fer, la métallurgie, ont un siège central fixe; que les dernières, enfin, se préparent à demander leur stabilité sous peine de disparaître ou de n'exister que de nom.

Enfin, comment la Fédération des Bourses, dont les délégués, nous le disons à l'honneur du Comité fédéral, sont l'«âme» du Secrétaire national du Travail, prêterait-elle à cette organisation une collaboration utile, si elle ne se trouvait à ses côtés?

Tous ces motifs, vous le voyez, sont d'une importance extrême, tant au point de vue pratique qu'au point de vue moral, et nous sommes convaincus qu'ils suffiraient à eux seuls à modifier le sentiment le plus solide touchant la révision de l'article parce qu'ils sont le fruit d'une expérience déjà longue et que confirme la prospérité de votre Fédération, si vous lui comparez l'impuissance malheureuse de tant d'autres organisations. Songez avant de prendre, une décision irrévocable, que, d'une part, votre Comité fédéral, qui, compte aujourd'hui trente-six Bourses et Fédérations, n'en comptait au mois de novembre 1892 que neuf, et que, d'autre part, cette extension si rapide appellera bientôt l'attention (dont nous nous passerions volontiers) du pouvoir central. D'autres arguments, camarades, militent plus spécialement pour le maintien du Comité fédéral à Paris. Quant une corporation se met en grève, d'instinct elle s'adresse, pour en informer l'ensemble de la classe ouvrière, non seulement à votre Comité fédéral, mais encore à la Bourse du Travail de Paris, devenue ainsi l'intermédiaire constant entre tous les travailleurs français. Pourquoi donc ne fait-elle pas connaître directement sa situation? Parce que l'esprit centralisateur est tellement entré dans nos mœurs (et nous ne nous en plaindrons point aussi longtemps que subsistera le régime économique actuel) qu'il paraît, et c'est à tort nous le reconnaissons, indispensable à toute organisation, comme à tout individu, d'user d'intermédiaires pour le règlement de leurs intérêts. Est-ce un bien? est-ce un mal? Pour nous, qui pensons que la centralisation, bonne pour combattre le mouvement ouvrier, doit-elle être excellente pour le défendre, et qui ne craignons rien tant que de voir le prolétariat désarmer Paris quand la classe capitaliste ne cesse de le fortifier, nous estimons que l'instinct populaire, en agissant comme vous savez, donne une leçon sérieuse aux esprits chagrins qui voient partout usurpation et domination. Et croyez-vous que le déplacement du Comité fédéral suffirait pour changer cet état d'esprit de la classe ouvrière? Que les corporations en grève, les Bourses elles-mêmes, renonceraient par amour des principes à l'intermédiaire de Paris? Non, n'est-ce pas? Il n'y aurait de changé que le transfert à la Bourse du Travail des services demandés jusqu'à ce jour à la Fédération.

Ce que nous disons des appels en faveur des grèves s'applique non moins exactement aux souscriptions déterminées par ces appels, aux circulaires envoyées d'Amsterdam, de Milan ou de Genève pour inviter les travailleurs français à ne pas écouter les offres insidieuses et les mensongères promesses de patrons sans scrupules, aux demandes de renseignements que Paris seul possède, par exemple, les documents (relatifs aux Conseils de prud'hommes) que votre Comité fédéral a pu récemment fournir aux camarades de la Bourse de Toulon, ou bien le régime légal applicable à des organisations ouvrières qui vivent dans une contrée de protectorat temporaire, ou encore les renseignements statistiques publiés par les ministères.

Chassez donc, camarades, les craintes chimériques que de faux amis voudraient semer en vous contre vos frères parisiens; considérez seulement les avantages qu'offre Paris au succès du mouvement ouvrier, les moyens de publicité qu'il possède, le retentissement universel qu'il donne à nos luttes pour l'émancipation sociale, et songez qu'au cas improbable où il voudrait vous engager dans une voie périlleuse, vous auriez mille moyens de le rappeler à une conception plus nette de l'autonomie syndicale. La Fédération des Bourses du Travail est, à l'heure actuelle, la mieux organisée et, par conséquent, la plus puissante de toutes les associations corporatives; les journaux de l'ordre vous ont appris quelle terreur elle commence à inspirer au capital et nous vous avons dit quelle émulation elle excite dans les autres organisations, Laissez-nous travailler encore à son développement, la fortifier, la rendre pour ainsi dire invulnérable. Alors, vous pourrez la placer où il vous paraîtra convenable et nos regrets seront moindres de n'avoir plus à lui consacrer nos efforts, parce que nous aurons la certitude que les plus violentes attaques la trouveront désormais inébranlable.

Pour le Comité fédéral: le Secrétaire,  
**Fernand Pelloutier.**